

Compte rendu du de la formation spécialisée du 20/04/2023

Cette réunion de la formation spécialisée du comité social d'administration local (CSAL), qui a remplacé le CHSCT suite aux dernières élections professionnelles, a été convoquée suite au droit d'alerte déposé par l'ensemble des organisations représentatives de la DDFIP 84.

Cette procédure vise à alerter immédiatement l'employeur de toute situation de travail présentant un danger grave et imminent pour la vie ou la santé d'un ou de plusieurs salariés.

Dans le courrier adressé au DDFIP, nous avons demandé, d'une part, la visite sur place de l'inspectrice santé, sécurité au travail (ISST), et d'autre part la convocation d'une formation spécialisée en urgence.

Le droit d'alerte portait sur les conditions de sécurité des agents impactés par le chantier en cours à la cité administrative d'Avignon, en particulier sur les défaillances constatée en matière de sécurité incendie.

L'ISST s'est déplacée dans les locaux concernés (SIE, PCRP et DIRCOFI) le 18 avril et a fait un certain nombre de relevés et de constats. Elle a produit ensuite des recommandations à l'attention de la formation spécialisée du CSAL.

Cette séance a permis de prendre en compte les défaillances constatées et surtout de clarifier un point important. En effet, suite à un manque d'information (?), les agents concernés par les récents déménagements étaient persuadés que les escaliers centraux leur étaient interdits d'accès pendant la durée des travaux, les obligeant ainsi à n'utiliser que les ascenseurs et les escaliers en « colimaçon » sur le coté du bâtiment.

Il est à présent bien établi que ces escaliers, desservant les portes K et L du bâtiment 2, non seulement peuvent être empruntés en cas d'évacuation, mais peuvent également être utilisés au quotidien. Les collègues sont juste invités à privilégier l'usage de l'ascenseur et à être vigilants à l'impact de la co-activité, c'est-à-dire l'occupation par des ouvriers ou du matériel, qui doit être réduite au minimum.

Pour la CGT, la direction a fait preuve d'une coupable légèreté pendant cet épisode. En effet, nous étions intervenus spécifiquement sur ce point lors du CSAL du 2 février dernier en exigeant l'élaboration d'un plan de prévention. La direction s'était engagé sur ce point, et également sur une information des agents concernés. Force est de constater qu'il n'en a rien été !

L'ISST a particulièrement insisté sur la nécessité de clarifier les parcours d'évacuation et le positionnement des extincteurs et des déclencheurs manuels d'alarme incendie. Chaque agent de chaque service doit bénéficier d'une information sur ces points.

Elle a également insisté sur l'importance de procéder à un nettoyage plus satisfaisant du fameux escalier en colimaçon et de l'éclairage de ses accès. L'accès aux extincteurs, voyants de sortie et déclencheurs d'alarme ne doivent pas être obstrués par des meubles ou des cartons.

Sur ce point, crucial, de la sécurité incendie, la réunion de cette formation spécialisée fût donc totalement justifiée.

D'autres points touchant plus à l'organisation des services concernés dans la période ont également été abordés par les organisations syndicales.

La CGT, en faisant le tour des services impactés a constaté que comme nous le craignons, le nombre de postes de travail ne permet pas d'accueillir tous les agents des services. Au SIE, il y a en moyenne deux postes de travail pour trois agents. Au PCR, sept agents se partagent deux bureaux comprenant cinq postes de travail. A la DIRCOFI, on est carrément sur un ratio de deux agents pour un poste de travail !

Ses représentants ont affirmé clairement, une fois de plus, leur opposition résolue à ce dispositif. Chaque agent doit disposer d'un poste de travail, travaux ou pas travaux ! Il était possible de procéder autrement mais la direction ne l'a jamais envisagé. Cette situation va dégrader très gravement les conditions de travail des collègues concernés pendant plus de six mois !

Pour nous cela crée un précédent et la réponse de Michel Lafitte laisse songeur puisqu'il a évoqué une circulaire de la première ministre qui irait loin dans la mise en place d'espaces partagés et de flex offices. La question du télétravail est également sous jacente car il sert de plus en plus, comme nous le redoutions, de variable d'ajustement.

Une fois de plus, les OS ont évoqué la question du parking de la cité, sans obtenir aucune avancée. Une pétition intersyndicale circulera rapidement sur ce sujet.

Les représentantes CGTFP84

Eve Pucheu

Mélanie Lubinu